

LE SECTEUR À PROFIT SOCIAL, ACTEUR DE LA TRANSITION

9 AXES
TRANVERSAUX

28 CHANTIERS
PRIORITAIRES

RENFORCER LE DIALOGUE SOCIAL

- ✦ Avoir une vision de la concertation sociale qui implique de considérer les acteurs concernés comme des partenaires pour co-construire des politiques
- ✦ Garantir une fonction consultative cohérente et efficace notamment en maintenant le modèle actuel (CESE-W et AViQ) pour les politiques "santé, famille et handicap"
- ✦ Implémenter la charte associative dans tous les textes légaux et réglementaires

ASSURER LA PÉRÉNNITÉ DE L'OFFRE DE SERVICES

- ✦ Favoriser l'autonomie de gestion des entreprises à profit social, en disposant d'une marge de manœuvre et d'un cadre souple pour permettre une gestion optimisée des moyens :
 - Moderniser les modes de financement
 - Améliorer les mécanismes de financement, notamment grâce aux outils numériques existants et à créer
 - Elargir le périmètre des dépenses éligibles en réexaminant et en adaptant, en concertation avec les secteurs concernés, les guides des dépenses éligibles
- ✦ Être partenaire des projets phares issus du "Plan de transition écologique, sociale et économique" et pouvoir bénéficier des investissements dans les différents volets : transition écologique (rénovation énergétique, mobilité), transition des savoirs et des savoir-faire (formations, stages, alphabétisation, valorisation des compétences) et transition économique et industrielle (économie circulaire, digital, silver économie, intelligence artificielle, nouveaux modèles économiques et modes d'organisation du travail démocratiques)
- ✦ Reconnaître les entreprises à profit social comme acteurs majeurs pour la réalisation des objectifs en matière d'amélioration du taux d'emploi (+5% en 2025) et de réduction de la pauvreté
- ✦ Assurer les budgets nécessaires pour mener les politiques liées au secteur à profit social (notamment par la garantie d'une dotation AViQ adaptée à une norme annuelle de croissance)
- ✦ Prévoir un financement structurel et pérenne des entreprises à profit social, à privilégier par rapport aux appels à projet

FAVORISER UNE COHÉRENCE ET UNE TRANSVERSALITÉ DES POLITIQUES

- ✦ Adopter une approche cohérente, complémentaire et concertée, des différentes politiques liées au secteur à profit social (emploi, formation, logement, aménagement du territoire, mobilité, énergie, numérique, etc.) à tous les niveaux de pouvoirs, partant des besoins et du parcours de vie des bénéficiaires et ce, en assurant une couverture territoriale adéquate
- ✦ Améliorer le mode de fonctionnement de l'AViQ, le rôle des instances, la capacité d'appui et d'expertise et garantir le mode de gestion mixte
- ✦ Encourager une proactivité de la Wallonie dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques européennes en tenant compte des spécificités du secteur à profit social

SOUTENIR DES EMPLOIS DE QUALITÉ

- ✦ Pérenniser tous les emplois APE, à leur niveau de financement actuel et en prenant en considération les évolutions futures (indexation et ancienneté), dans le cadre d'une réforme concertée
- ✦ Favoriser l'emploi des travailleurs âgés en ouvrant l'accès de l'aide "Impulsion 55+" aux entreprises du secteur à profit social
- ✦ Développer des parcours formation-emploi afin de favoriser l'insertion des jeunes et des personnes éloignées de l'emploi ainsi que la mobilité professionnelle, en concertation avec les représentants du secteur à profit social

DYNAMISER LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE

- ✦ Développer des formations à destination du personnel d'encadrement et dirigeant
- ✦ Tenir compte des besoins des entreprises à profit social dans l'analyse des métiers d'avenir, en demande et en pénurie (en se basant notamment sur les travaux des IBEFE)
- ✦ Lever les freins à la formation continuée des travailleurs via l'accès aux incitants à la formation existants ou à créer (chèques-formation, chèques-formation carrière)

SIMPLIFIER DAVANTAGE LA VIE DES ENTREPRISES SOCIALES

- ✦ Garantir l'autonomie d'organisation des entreprises à profit social en leur assurant un cadre juridique clair et stable qui protège leur finalité sociale et en diminuant les charges administratives qui leur incombent
- ✦ Généraliser le principe de confiance *a priori* dans tous les dispositifs d'agrément, de subventionnement et de contrôle
- ✦ Renforcer le partage de données en généralisant le principe "only once", notamment en développant et en adaptant le cadastre de l'emploi non marchand

ENCOURAGER UNE GESTION DURABLE DES INFRASTRUCTURES

- ✦ Moderniser et adapter les infrastructures du secteur à profit social de manière durable en les intégrant dans la dynamique de rénovation du bâti wallon via l'accès aux aides et financements liés
- ✦ Être partenaire de l'alliance "emploi-environnement-rénovation" pour favoriser la création d'emplois et l'insertion socio-professionnelle, en mettant en place des collaborations entre les secteurs de la construction, à profit social et les pouvoirs publics
- ✦ Développer l'économie locale et circulaire en favorisant l'introduction de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics et en sensibilisant les entreprises à profit social aux circuits courts

EVALUER LA MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

- ✦ Produire au niveau macroéconomique, des données et des statistiques sociales permanentes pour appréhender le bien-être des citoyens en développant des indicateurs quantitatifs et qualitatifs complémentaires ou alternatifs au PIB
- ✦ Développer des pratiques d'évaluation de l'impact social des entreprises à profit social en co-construction et sur base des travaux du projet Interreg VISES

VALORISER L'ENTREPRENARIAT SOCIAL ET L'INNOVATION SOCIALE

- ✦ Créer une structure wallonne de stimulation de l'entrepreneuriat social (accompagnement, formation, sensibilisation, incubateur de projets)
- ✦ Adopter des mesures pour stimuler la recherche et le développement au sein des entreprises sociales (permettre l'accès aux aides existantes, créer un fonds R&D innovation sociale)
- ✦ Intégrer l'innovation sociale dans les politiques publiques au même titre que l'innovation technologique